



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

REUNION
22-10-10
15H30

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2010

Date de la convocation : 15 Octobre 2010

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents : Monsieur Henri LAURENT (1^{er} Vice-Président)
Monsieur Anacléto ALFONSO (Secrétaire)

Excusés : Monsieur Alain RENARD (2^{ème} Vice-Président)
Monsieur Bernard LAURET (3^{ème} Vice-Président)

**DÉLIBÉRATION N° 2010-10-22 B
AVANCE DE LOYERS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE
PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ**

DÉLIBÉRATION N° 2010-10-22 B

AVANCE DE LOYERS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ

Le Contrat de Partenariat Public Privé signé le 23 juin 2009 avec la société France Telecom autorise le Syndicat Mixte Gironde Numérique à effectuer des paiements en avance sur les loyers d'investissement (L1). Ces paiements anticipés ont pour objectif de réduire les loyers de financement (L2) des années suivantes et de baisser ainsi le coût public net global. Au vu de l'annexe 23 du contrat les gains profiteront exclusivement au Syndicat Mixte.

Conformément à l'article 6.10 du Contrat de Partenariat, et grâce à la subvention de la Région Aquitaine, il est proposé d'effectuer une avance de 3.000.000€ d'euros en 2010.

Compte tenu d'une avance de 3.000.000 euros, le résultat prévisionnel 2010 serait de:

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	3 080 556,59	2 178 786,00
Avance de loyer		3 000 000,00
Recettes	3 657 900,00	2 920 415,50
Résultat de l'exercice	577 343,41	-2 258 370,50
Résultat reporté	0,00	4 136 524,00
Résultat de clôture	577 343,41	1 878 153,50

La dépense sera imputée sur le compte 2764 dont l'état actuel budgétaire est :

Prévision BS 2010	Réalisé	Disponible
4 006 629	0	4 006 629

Dans ces conditions, je vous propose, Madame, Messieurs :

- de m'autoriser à effectuer dans le cadre du Contrat de Partenariat Public Privé toutes les démarches nécessaires pour procéder à une avance de 3.000.000 d'euros en 2010,
- d'imputer la dépense sur le compte 2764.

Nombre de membres présents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 3

Votes : Pour.....3
 Contre.....0
 Abstentions....0

DÉLIBÉRATION N° 2010-10-22 B
AVANCE DE LOYERS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE
PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

Le 22 OCT. 2010

Pour expédition conforme.

La Présidente
du Syndicat Mixte Gironde Numérique



Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique – Rue du Corps Franc-Pommiès – Tour « Croix-du-Palais » Rez-de-Rue – 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 99 66 04 - Mail : accueil@girondenumerique.fr